



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉRO 1514-16, 1515-16 et 1516-16**

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 13 septembre 2016, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- 1514-16 portant sur le régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Constant et remplaçant le règlement numéro 1398-12. Ce règlement prend effet le 1^{er} janvier 2013;
- 1515-16 modifiant le règlement numéro 1436-14 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Constant révisé suite à l'élection générale du 3 novembre 2013;
- 1516-16 modifiant le règlement numéro 1387-12 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Saint-Constant;

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/> . Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 19 septembre 2016.


Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe